



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 47

Mercredi 18 décembre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Court

Administration municipale

#### Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 20 décembre 2019 à 12h et les rouvrira le lundi 6 janvier 2020 à 10h30. En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (à l'exception des 25-26 décembre 2019 et 1<sup>er</sup>-2 janvier 2020), le matin entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Le personnel et les membres du Conseil municipal profitent de l'occasion pour souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 18 décembre 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Service social Centre-Orval

#### Fermeture de fin d'année

L'antenne de Court du Service social Centre-Orval sera fermée du vendredi 20 décembre 2019 au mercredi 8 janvier 2020 compris. L'antenne rouvrira ses portes le jeudi 9 janvier 2020 à 10h.

Le Service social Centre-Orval vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Court, le 18 décembre 2019

Service social Centre-Orval



### Crémises

Bibliobus

Le conseil communal a décidé de reconduire la gratuité des abonnements 2020 au Bibliobus pour les enfants du village en âge de scolarité.

Crémises, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal

#### Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2019 au 4 janvier 2020.

Réouverture le mardi 7 janvier 2020 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27 ou le 076 319 03 71. Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2020!

Crémises, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal

#### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2019

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2019 est déposé publiquement

du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du Secrétariat communal.

#### Elections tacites:

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

#### Ballottage:

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 15 mars 2020 aux mêmes heures et dans le même local.

Corcelles, le 18 décembre 2019

Conseil communal

#### Décisions de l'Assemblée communale et du Conseil communal

Les règlements suivants ont été approuvés par l'Assemblée communale de la commune mixte de Corcelles en date du 11 décembre 2019. Ils entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, des situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
- Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Corcelles

Lors de la séance du 12 décembre 2019, le Conseil communal a approuvé l'arrêté relatif au règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Corcelles. Il entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Corcelles, le 18 décembre 2019

Secrétariat communal

#### Fermeture du bureau communal

Nous vous précisons que la secrétaire communale sera absente du lundi 30 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus et que la caissière communale sera absente du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus.

Les dossiers en dépôt public pourront néanmoins être consultés sur rendez-vous au 079 707 36 49 lors de cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Corcelles, le 18 décembre 2019

Secrétariat communal



### Belprahon

#### Révision de l'aménagement local – rapport de participation

Le Conseil communal informe que le rapport de participation au sens de l'article 58 al. 4 de la loi sur les constructions a été établi. Il contient une appréciation, des observations et demandes qui sont parvenues à l'Administration communale et une proposition sur la suite que lui donne le Conseil communal. Le rapport peut être consulté à l'Administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)

Belprahon, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal



### Corcelles

#### Elections communales complémentaires 2020

Suite aux renoncements des mandats de M. Jean Aebi, Maire et M<sup>me</sup> Priscille Beuret, Conseillère communale pour le 31 décembre 2019, les postes de Maire/sse et de Conseiller/ère communal/e sont à repourvoir.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 23 février 2020**, pour procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection:

a) d'un/e Maire/sse (qui cumule la présidence de l'Assemblée communale et celle du Conseil communal)

b) d'un/e Conseiller/ère communal/e

pour la période de 2020 à 2023, selon les articles 2 et 37 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles.

Le vote aura lieu le dimanche 23 février 2020 de 10h à 12h au bureau du Secrétariat communal ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi) à 20h.

#### Dépôt des listes:

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au vendredi 17 janvier 2020, 17h dernier délai, conformément à l'article 22

durant 20 jours, à compter du 6 janvier 2020, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal

## Avis de construction

Requérants : Niederhauser Geneviève et Crétin Jérôme, Rue Centrale 7, 2738 Court

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 909, au lieu-dit: Rue des Rosenières 280

Projet : Construction d'une maison familiale avec pergola, place couverte et réduit. Installation de panneaux solaires sur le toit côté Ouest.

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plan déposés

Zone : H

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 17 janvier 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'année du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants : 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 18 décembre 2019

Secrétariat communal Crémines

## Grandval

### Fermeture de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

La déchetterie sera également fermée durant les fêtes.

Réouverture du bureau mercredi 8 janvier 2020 à 9h30.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Ian Laubscher au 079 335 80 12.

Si vous désirez des cartes journalières, nous vous prions de les réserver via le site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch). Les réservations ne seront traitées qu'au retour de la secrétaire.

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en téléphonant au 076 440 98 14 de 9h à 10h les jours ouvrables.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Grandval, le 11 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Ordonnances

Lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté les ordonnances suivantes:

- Ordonnance concernant les entreprises spécialisées dans l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installation de traitement des eaux usées relative au règlement

concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.

- Ordonnance concernant l'organe de conduite communal relative au règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Ces ordonnances entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur encontre.

### Voies de recours

Un recours peut être formulé contre ces ordonnances dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Approbation de règlements

Lors de l'assemblée municipale du 5 décembre 2019, les règlements suivants ont été acceptés par l'organe législatif et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours:

- Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées.
- Règlement concernant la gestion d'un financement spécial pour les 150 ans de l'école
- Règlement concernant la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale
- Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Grandval, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal

## Loveresse

### Rapport d'analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 25 novembre 2019 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Le ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (°f): 18,6
- teneur en nitrate (mg/l): 5,8
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: non traitée

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 16 décembre 2019

Conseil communal



## Moutier

### Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés:

du lundi 23 décembre 2019 à 17h  
au lundi 6 janvier 2020 à 8h

Nous vous rappelons le N° du Service de piquet des Services industriels (eau-électricité) en cas d'urgence: 032 494 12 22.

D'autres numéros d'urgence: Police 117  
Feu 118  
Ambulance 144

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 11 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Mise au concours

#### Gardes-bains saisonniers

La Municipalité de Moutier met au concours

deux postes de gardes-bains saisonniers à 100%  
(1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 octobre 2020)

Détails des postes sur [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch) et renseignements auprès de M. Marco Fernandez, Chef du Service des Bâtiments (Tél. 032 494 13 33 ou courriel: [marco.fernandez@moutier.ch](mailto:marco.fernandez@moutier.ch)) ou auprès de la Chancellerie municipale (Tél. 032 494 11 11).

Accompagnée des documents usuels ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, votre lettre de postulation sera adressée, par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Délai de réception: vendredi 3 janvier 2020.

Moutier, le 18 décembre 2019

Conseil municipal

### Fêtes de fin d'année

#### Fermeture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale sera fermée du samedi 21 décembre 2019 à 11h30 au lundi 6 janvier 2020 à 15h.

Moutier, décembre 2019

Les bibliothécaires

Arrêté du Conseil de Ville N° 1087 du 9 décembre 2019

#### Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2020

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, lettre a, du Règlement d'organisation de la Commune municipale;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve du référendum facultatif;

**arrête:**

Art. 1: Le budget communal pour l'année 2020, basé sur:

- a) une quotité d'impôt de 1.94 (inchangée)
- b) une taxe immobilière de 1,5 ‰ (augmentation de 0.1 ‰)
- c) une taxe d'exemption pour le CRISM de:
  - 2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
  - 1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
- d) un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6.25%
- e) prévoyant un excédent de charges de Fr. 54'465.-,

<b>Compte de résultats</b>	<b>Charges du compte global</b>	Fr. 54'669'351.-
hors eau, eaux usées	Revenus du compte global	Fr. 54'452'925.-
déchets et CRISM	<b>Excédent de charges</b>	Fr. 216'426.-
dont	Charges du compte global	Fr. 39'749'238.-
hors électricités	Revenus du compte global	Fr. 39'699'773.-
	<b>Excédent de charges</b>	Fr. 49'465.-
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'736'335.-
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'691'700.-
	<b>Excédent de charges</b>	Fr. 44'635.-
	Charges Eaux usées	Fr. 1'905'506.-
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'943'019.-
	<b>Excédent de revenus</b>	Fr. 37'513.-
	Charges Gestion déchets	Fr. 1'079'646.-
	Revenus Gestion déchets	Fr. 1'079'646.-
	<b>Excédent de revenus</b>	Fr. 0.-
	Charges CRISM	Fr. 341'853.-
	Revenus CRISM	Fr. 566'100.-
	<b>Excédent de revenus</b>	Fr. 224'247.-
	Charges SI commercial	Fr. 4'168'369.-
	Revenus SI commercial	Fr. 4'135'039.-
	<b>Excédent de charges</b>	Fr. 33'330.-
	Charges SI exploitation	Fr. 4'688'404.-
	Revenus SI exploitation	Fr. 4'337'648.-
	<b>Excédent de charges</b>	Fr. 350'756.-

Art. 2: Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Moutier, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Président: L. Coste

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 9 décembre 2019. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 9 décembre 2019

Conseil municipal

**Ordonnance sur les tarifs RPEI**

**Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données (Ordonnance sur les tarifs RPEI)**

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le conseil municipal, dans sa séance du 10 décembre 2019, a modifié l'ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données (Ordonnance sur les tarifs RPEI), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 11 décembre 2019

Conseil municipal



**Perrefitte**

**Communications du Conseil municipal**

**Arrêté relatif à l'organe de conduite communal**

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 9 décembre 2019, édicté un arrêté concernant l'organe de conduite communal.

Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Dès le 23 décembre 2019, en raison de la fermeture du bureau communal en fin d'année, cet arrêté peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant: 078 621 68 91.

**Voies de recours**

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal

**Communiqué du Conseil municipal**

**Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale du 05.12.2019**

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 5 décembre 2019 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 7 janvier 2020 au 26 janvier 2020.

Durant ce délai, il sera possible de former opposition contre son contenu. L'opposition devra être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal



**Petit-Val**

**Election complémentaire d'un membre du Conseil communal**

Suite à la démission de M<sup>me</sup> Audrey Neukomm pour le 31.12.2019 et conformément à l'article 53 du règlement d'organisation de la commune mixte de Petit-Val, le Conseil communal a fixé l'élection complémentaire d'un membre du Conseil communal, pour la fin de la législature 2019-2022, lors de l'assemblée communale extraordinaire du lundi 24 février 2020 à 20h au Centre de rencontres à Sornetan.

**Les listes des candidats et candidates doivent être déposées jusqu'au lundi 20 janvier 2020 à 11h au Secrétariat communal de Petit-Val à Souboz.**

Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse et la signature du candidat(e). Chaque liste de candidat doit porter une dénomination appropriée et être signée par au moins dix électeurs (voir également art. 53 à 58 RO).

Des listes sont à disposition à l'administration communale ou sur le site internet [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch).

Souboz, le 18 décembre 2019

Conseil communal

**Information communale**

**Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val**

Les conseils communaux de Saicourt et Petit-Val ont procédé à la nomination des membres de la commission scolaire et des représentants pour l'assemblée des délégués:

**Commission scolaire:**

- Bangerter Manon, Saicourt
- Carnal Céline, Les Ecorcheresses
- Grossniklaus Virginie, Saicourt
- Cyger Leslie, Sornetan
- Hostettmann Sylvie, Monible
- Ruch Priscilla, Le Fuet

**Assemblée des délégués:**

- Bueche Evan, Le Fuet
- Loosli Marina, Moron
- Mollard Stéphanie, Sornetan
- Paroz Patricia, Saicourt

Deux personnes rejoindront encore la commission scolaire, il s'agit des responsables du dicastère des écoles de chacune des deux communes. Elles seront désignées en début d'année lors de la répartition des dicastères. Trois délégués seront également encore désignés en début d'année parmi les membres des conseils communaux.

Le Fuet/Souboz, le 18 décembre 2019

Conseils communaux

## Informations communales

### Nouveau conseiller communal

Suite à son élection lors de l'assemblée communale du 02.12.2019 et au terme d'un délai de réflexion, Jean Pascal Michel a accepté sa nomination comme conseiller communal. Le Conseil communal remercie Jean Pascal Michel pour son engagement et se réjouit de travailler avec lui à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Assemblée communale du 23 septembre 2019

Conformément à l'article 78 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 9 décembre 2019.

### Vice-maire

M. Jean-Michel Carnal a été nommé vice-maire pour l'année 2020.

### Commission d'urbanisme

M. Franz Grossen a démissionné de son poste de membre de la commission d'urbanisme au 31 décembre 2019. Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour le remplacer. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 20 janvier 2020.

### Fête de Noël de l'école

La population est cordialement invitée à la traditionnelle fête de Noël organisée conjointement par l'Ecole primaire de Petit-Val et la Paroisse de Sornetan le jeudi 19 décembre 2019 à 20h à l'Eglise à Sornetan.

### Assemblée communale du 2 décembre 2019

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du 6 janvier 2020, conformément à l'article 78 du règlement d'organisation. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

### Soupe aux pois

La traditionnelle soupe aux pois du 2 janvier sera organisée par une poignée de citoyen de Petit-Val. Rendez-vous dès 11h pour l'apéro, au garage chez Neukomm à Sornetan. Le bénéfice sera remis à une oeuvre de bienfaisance.

### Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée du 20 décembre au 5 janvier 2020.

Le Conseil communal et l'administration souhaitent de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Souboz, le 18 décembre 2019

Conseil communal



## Rebévelier

### Poste à repourvoir – Secrétaire communal-e 10%

Suite au départ de la secrétaire, le Conseil communal de la Commune de Rebévelier met au concours le poste de secrétaire communal-e à 10%.

Mission : Assumer la tenue du secrétariat communal de la Commune qui compte actuellement env. 40 habitants. Assister aux séances du Conseil communal, rédaction des procès-verbaux, correspondances diverses, etc.

Ce travail peut être effectué au domicile.

Exigences : CFC d'employé de commerce, maîtrise des outils informatiques, sens des responsabilités.

Entrée en fonction dès le 01.03.2019 ou à convenir

Renseignements : M<sup>me</sup> Brogna Alexandra, secrétaire communale 079 247 38 62.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail). Elles seront adressées par écrit avec mention « Postulation » à l'Administration communale Rebévelier, c/o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7, 2740 Moutier, jusqu'au 20 janvier 2020.

Rebévelier, le 18 décembre 2019

Le Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant : Coop Mineraloel AG, M. Hausammann Roger, Hegenheimermattweg 65, 4123 Allschwil

Propriétaire : Coop Mineraloel AG, M. Hausammann Roger, Hegenheimermattweg 65, 4123 Allschwil

Auteur du projet : Clear Channel Suisse SA, Filiale Suisse romande, Rue Caroline 2, 1003 Lausanne

Emplacement : Parcelle N° 1628, Rue du Bruye 65

Projet : Remplacement de l'affiche publicitaire non lumineuse par un écran plasma

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : AI

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 17 janvier 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérants : Gerber Isabelle et Olivier, Chemin du Nord 5, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Gerber Isabelle et Olivier, Chemin du Nord 5, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Schaer Pascal, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1568, Chemin du Nord 5

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur Air/Eau, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 17 janvier 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le secrétariat municipal

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 25 novembre 2019, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du Laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Fermeture de l'administration municipale

A l'instar des années passées, l'administration municipale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année. Elle fermera ses portes le jeudi 19 décembre 2019 à 17h et les rouvrira le lundi 6 janvier 2020 à 10h. Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 076 457 78 40.

Le Conseil municipal et l'administration souhaite de joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2020 à tous.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Ordonnance fixant la classification du personnel municipal dans le cadre de l'échelle des traitements de l'Etat

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 décembre 2019, a modifié l'Ordonnance fixant la classification du personnel municipal dans le cadre de l'échelle des traitements de l'Etat (annexe I). L'ordonnance ainsi modifiée entrera en force au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal



## Roches

### Avis de construction

Requérant : P-A et Mireille Allemann 2762 Roches

Auteur du projet : P-A. Allemann

Emplacement : parcelle N° 599, au lieu-dit, Bas du Village 17b

Projet : pose d'une isolation périphérique crépie en façades (Couleur : blanc/brun), agrandissement du porche d'entrée sud, suppression de l'escalier ouest, remplacement/modification de fenêtres, selon plans déposés.

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : HA2

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

En raison des Fêtes de fin d'année, le dépôt de la demande avec plans se fera **du 6 janvier 2020 au 4 février 2020 inclusivement**, au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 12 décembre 2019

Conseil communal



## Saicourt

### Information communale

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val

Les conseils communaux de Saicourt et Petit-Val ont procédé à la nomination des membres de la commission scolaire et des représentants pour l'assemblée des délégués:

#### Commission scolaire:

- Bangerter Manon, Saicourt
- Carnal Céline, Les
- Ecorcheresses
- Grossniklaus Virginie, Saicourt
- Gyger Leslie, Sornetan
- Hostettmann Sylvie, Monible
- Ruch Priscilla, Le Fuet

#### Assemblée des délégués:

- Bueche Evan, Le Fuet
- Loosli Marina, Moron
- Mollard Stéphanie, Sornetan
- Paroz Patricia, Saicourt

Deux personnes rejoindront encore la commission scolaire, il s'agit des responsables du dicastère des écoles de chacune des deux communes. Elles seront désignées en début d'année lors de la répartition des dicastères. Trois délégués seront également encore désignés en début d'année parmi les membres des conseils communaux.

Le Fuet/Soubos, le 18 décembre 2019

Conseils communaux

### Informations communales

#### Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2019

En raison des Fêtes de fin d'année, le procès-verbal sera déposé publiquement durant 20 jours à partir du 7 janvier 2020.

#### Bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 8 janvier 2020.

Le Fuet, le 18 décembre 2019

Conseil municipal



## Saules

### Informations du conseil communal

#### Fermeture du bureau communal

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 23 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 y compris.

En cas d'urgence, il faudra s'adresser à la police cantonale par le 117 ou au maire au 079 825 64 50.

Saules, le 11 décembre 2019

Conseil communal

### Information du conseil communal

#### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué le 25 novembre 2019 à la conduite de distribution du réservoir montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté: 27,9 °f

Saules, le 18 décembre 2019

Conseil communal



## Sorvilier

### Informations communales

#### Administration municipale

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020. Réouverture le lundi 6 janvier 2020 aux heures habituelles, soit le lundi de 16h à 18h30.

#### Contrôle de caisse sans avis préalable

Un contrôle de caisse sans avis préalable a eu lieu le 7 novembre 2019 par la fiduciaire Soresa. Tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Les membres du Conseil municipal ainsi que le personnel souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Sorvilier, le 18 décembre 2019

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Christelle et Marcel Wüthrich, rue de la Côte 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Roland Marcionetti SA, rue de Soleure 42, 2740 Moutier.

Projet: installation d'un poêle à bois avec un canal de fumée en façade nord-ouest du bâtiment Rue de la Côte 11 sis sur la parcelle N° 1305 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 janvier 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 11 décembre 2019

Le chef des travaux publics

### Fermeture de l'administration

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration municipale seront fermés du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier.

#### Soupe aux pois du 1<sup>er</sup> janvier

La population est cordialement invitée à prendre part à la traditionnelle soupe aux pois du 1<sup>er</sup> janvier, concoctée et offerte conjointement par la municipalité et la bourgeoisie. Elle sera servie dès 18h, dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville.

Tavannes, le 18 décembre 2019

Municipalité de Tavannes



## Valbirse

### Fêtes de fin d'année – Horaire de l'administration communale

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé dès le lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 y compris.

Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 6 janvier 2020 à 10h.

Les Autorités communales ainsi que le personnel profitent de l'occasion pour adresser, à la population, ses meilleurs vœux à l'approche des fêtes de fin d'année.

Bévilard, le 10 décembre 2019

Secrétariat communal

### Administration communale

Vous cherchez encore une idée cadeau pour les fêtes? Nous avons des livres sur Bévilard et Malleray en stock qui feront plaisir à vos proches.

Vous pouvez en obtenir à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Joyeuses fêtes de fin d'année

Bévilard, le 10 décembre 2019

Secrétariat communal

### Sapeurs Pompiers Moron – Recrutement

Le Corps des Sapeurs Pompiers Moron procédera à son recrutement pour l'année 2020 le:

**Lundi 27 janvier 2020 à 19h**

**Au cinéma Palace à Bévilard**

Cette séance d'information, qui sera suivie par la projection d'un film sur le thème des sapeurs-pompiers, concerne tous les habitants de la commune âgés de 20 à 40 ans (années de naissance comprises entre 1999 et 1979).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP MORON en 2020.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'État-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance de votre engagement.

Bévilard, janvier 2020

Secrétariat communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)

## Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	29.04.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi
1		01.01.2020	SUPPRIME	19	18	06.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi
2	1	08.01.2020	mercredi	20	19	13.05.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi
3	2	15.01.2020	mercredi	21	20	20.05.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi
4	3	22.01.2020	mercredi	22	21	27.05.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
5	4	29.01.2020	mercredi	23	22	04.06.2020	JEUDI	41	37	07.10.2020	mercredi
6	5	05.02.2020	mercredi	24	23	10.06.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
7	6	12.02.2020	mercredi	25	24	17.06.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
8	7	19.02.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
9	8	26.02.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi
10	9	04.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	48	44	25.11.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	49	45	02.12.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	50	46	09.12.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	34	30	19.08.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h  
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



### Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com/valbirse](https://facebook.com/valbirse)

#### Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10h à 12h et 14h à 17h
- Mercredi de 10h à 12h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 14h à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c/o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

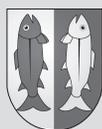
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Broгна Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### **Déchetterie - points de ramassage**

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### **Heures d'ouverture:**

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.